

# Parlement des Enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles

## Session 2015-2016

Le 17 mars 2016

### Proposition de Décret

#### RELATIF A L'AUGMENTATION DES HEURES D'EDUCATION PHYSIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Déposée par la classe de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années primaires de Mesdames Blesgen et Ernst de l'école communale Luc Hommel à 4820 Dison (Balala Assoufi Omaima, Grosjean Lucie, Lengs Julien, Mazouze Noha, Osman Fardah Umal Khayre, Portela Félix Gisèle, Said Omar Abdirisaak, Van Belle Lucka, Wintgens Clémence, Addala Wiame, Artan Omar Ridwan, Azenaida Noa, Bakan Günay, Leroy Leeloo, Moutchou Hazem, Sahindal Deniz Can, Tahri Aicha et Tahri Soundous).

Avec la collaboration active de Véronique Bonni, Députée wallonne et communautaire

### Développements

Bon nombre d'études scientifiques le prouvent : une pratique sportive régulière est bénéfique pour la santé, physique mais également psychique. Cette affirmation vaut pour tous les âges, de l'enfance à l'âge adulte en passant par l'adolescence.

Pourtant, nous devons le constater : les personnes bougent trop peu ! Les conséquences de ce manque d'activité physique sur la santé sont importantes : obésité, maladies cardiovasculaires, risque de diabète... Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la sédentarité représente le quatrième facteur de risque de décès dans le monde.

Les jeunes n'échappent pas à la règle. On considère généralement qu'entre 6 et 18 ans pratiquer entre 30 minutes et une heure de sport par jour serait l'idéal. Or, il semble qu'en pratique, nous soyons loin du compte.

Les raisons de cette sédentarité chez les jeunes sont principalement le manque de temps après journée, le manque d'infrastructures sportives à proximité mais aussi le cout engendré par la plupart des activités sportives.

Une réponse peut être donnée à ce problème : l'augmentation du temps consacré à l'éducation physique dans l'enseignement. En effet, cela permet de favoriser la pratique du sport par et pour tous.

Aujourd'hui, dans les écoles primaires, les élèves suivent 2 heures d'éducation physique par semaine. Les heures de cours équivalent dans l'enseignement à 50 minutes. A quoi, il faut retirer le temps de s'habiller pour le cours et de se changer une fois le cours terminé. Il ne reste plus beaucoup de temps pour se dépenser. Nous sommes bien loin du temps d'activité physique conseillé par les professionnels de la santé. La condition physique des enfants et des jeunes s'en ressent fortement.

Précédemment, entre 2005 et 2009, une expérience pilote a été menée dans plusieurs écoles primaires. On y a doublé les heures allouées à l'éducation physique. Le résultat est sans appel : l'attitude des élèves par rapport à l'école a « positivement » changé. Les enseignants d'autres matières ont ainsi trouvé que les étudiants étaient consécutivement plus calmes et réceptifs.

A l'heure où l'on s'interroge sur la révision des rythmes scolaires, l'augmentation des heures consacrées à l'éducation physique a tout son sens.

## **Proposition de Décret**

### **RELATIF à L'AUGMENTATION DES HEURES D'EDUCATION PHYSIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE**

Article 1<sup>er</sup> : Les dispositions du présent décret s'appliquent aux établissements de l'enseignement maternel, primaire et secondaire

Article 2 : Les établissements scolaires visés à l'article 1<sup>er</sup> sont tenus d'organiser une heure d'éducation physique par jour. Cette heure sera organisée, dans la mesure du possible, en tenant compte des connaissances acquises sur les rythmes des enfants.

Article 3 : L'éducation physique est un cours nécessaire. Les directions et enseignants des écoles visées à l'article 1<sup>er</sup> doivent impliquer davantage les professeurs d'éducation physique dans les projets de classe.

Article 4 : Le Gouvernement (des enfants) de la Fédération Wallonie-Bruxelles prend toute mesure pour garantir un nombre suffisant d'enseignants formés qualitativement à la pratique de l'éducation physique.

Article 5 : Le Gouvernement (des enfants) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en concertation avec les Gouvernements des entités fédérées compétents, prend toute mesure pour garantir des infrastructures sportives et du matériel de qualité, nécessaires à l'accessibilité d'une pratique sportive pour tous les enfants.